



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 15743

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des jeunes agriculteurs concernant la distribution des prêts bonifiés « jeunes agriculteurs ». En effet, celle-ci est actuellement suspendue, la réunion annuelle d'adjudication avec les groupes bancaires concernés par la distribution des prêts n'ayant toujours pas eu lieu. Il n'y a donc plus de prêt bonifié accessible aux jeunes agriculteurs, et ce pour une durée indéterminée. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre afin de débloquer cette situation très rapidement, des projets d'installation risquant d'être remis en cause.

Texte de la réponse

Le concours annuel 2003 habilitant les réseaux bancaires candidats à la distribution de prêts bonifiés a eu lieu en avril 2003. Par ailleurs, une réforme de l'habilitation à distribuer des prêts bonifiés a été mise en place en 2003 : le concours n'est plus annuel mais a lieu tous les quatre ans, les modalités de sélection et de suivi des réseaux bancaires ont été modernisées. Cette réforme n'affecte pas les exploitants qui continuent à bénéficier de prêts bonifiés comme par le passé.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15743

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2610

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9011